



Compte-rendu de la
CCP Travail du 19 juin 2018

La CCP était présidée par Madame Marine LAMOTTE D'INCAMPS, cheffe du bureau SD2B.

Os présentes : CFDT – CGT – **UNSA ITEFA**

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la CCP du 19 octobre 2017
2. Procédure de licenciement pour inaptitude physique définitive
3. Information sur la mobilité des agents contractuels
4. Questions diverses :
 - Bilan statistique 2017 sur les agents contractuels des ministères sociaux ;
 - Point sur le dispositif Sauvadet 2 ;
 - État des lieux de la situation des agents du Délégué Ministériel aux Missions Locales (DMML) ;
 - Point sur le « contrat PrAB » ;
 - Élections professionnelles et fusion des CCP.

Retrouvez la déclaration liminaire de l'UNSA ITEFA dans ce même article.

Suite aux DL des OS, la DRH précise que :

Le chantier du recours aux contrats est un chantier interministériel, qui concerne à la fois le recrutement et la rémunération. Le champ de la rémunération touche à la revalorisation des grilles et à la rénovation du cadre de gestion.

Le ministère est en attente de la nouvelle doctrine de la DGAFP. A ce jour il n'y a pas de travaux démarrés pour aligner le cadre de gestion des contractuels sur les grilles rénovées des titulaires dans le cadre du PPCR. La seule mesure dont peuvent bénéficier les contractuels qui plafonnent au sommet de leur niveau est l'application de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), comme pour les titulaires.

Pour mémoire :

Un agent public peut bénéficier d'une indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), si l'évolution de son traitement brut est inférieure, sur 4 ans, à celle de l'indice des prix à la consommation.



Aucune avancée depuis l'année dernière ! dans le cadre des concertations en cours avec la Fonction Publique, l'UNSA réaffirme sa volonté de lutter contre la précarité que subissent tous les agents recrutés sur un contrat court (CDD), d'ouvrir des possibilités de titularisation, de clarifier les conditions de recrutement et d'améliorer les textes actuels.

Elle propose de revoir les conditions de titularisation, de CDisation et des principes d'évolutions salariales des contractuels. De plus, elle demande expressément que des indemnités soient versées en cas de non renouvellement d'un contrat.

Pour les ingénieurs de prévention, le bureau des contractuels a sollicité la Fonction publique mais reconnaît n'avoir eu aucune réponse à ce jour !

Devant ce triste et regrettable constat, les 3 organisations syndicales demandent un rendez vous à la ministre pour revendiquer le déblocage de la rémunération des agents ayant atteint le plafond de leur niveau.

Cette demande unanime syndicale est soumise au vote avec les résultats suivants :

POUR : UNSA ITEFA - CFDT - CGT

L'administration ne prend pas part au vote : les personnels contractuels apprécieront l'engagement et l'appui de la DRH en leur faveur.

L'ordre de passage des points à l'ordre du jour est modifié pour permettre l'intervention de la Mission Parcours Professionnels.

1. Situation des agents de la DMML :

Le service du Délégué Ministériel aux Missions Locales est supprimé au 1^{er} novembre 2018.

Rappel : L'équipe du DMML, majoritairement des contractuels, a été informée par obligation en avril et sidérée d'un passage accéléré du décret devant le CTAC du 29 mai alors que le dernier membre de l'équipe a été recruté le 14 mars 2018 ! Pour l'équipe de 11 agents tous au moins quinquagénaires, à part les 2 apprentis, c'est un véritable plan social présenté en catimini, et un plan social sec puisqu'il a été annoncé aux agents titulaires comme contractuels qu'ils n'étaient pas prioritaires pour un reclassement !

Monsieur Arnaud SEGUIN, chef de la Mission Parcours Professionnels de la DRH vient faire le point sur l'accompagnement des 6 agents contractuels.

- 2 agents ont une proposition d'un nouveau contrat de 2 ans à la DGEFP ;
- 2 agents ont candidaté sur 3 postes chacun (ministère du travail et autres ministères) ;
- 1 agent a eu une proposition de poste et souhaite bénéficier d'une formation dans le cadre d'un projet professionnel.



L'UNSA ITEFA suit les propositions de reclassement faites aux collègues qui sont victimes des brusques changements de cap de l'administration (créé en octobre 2016, le DMML aura vécu 2 ans !) mais a déjà signalé auprès de la SGMAS l'incohérence de cette situation « ubuesque » et anormale en terme de gestion et d'humanisme.

2. PV de la CCP du 19 octobre 2017 a été approuvé à l'unanimité

3. Licenciement pour inaptitude : (nous consulter)

4 Mobilité :

Une demande de mobilité a été faite en infra régional, sur un poste de chargé de mission dans le Vaucluse suite à la suppression annoncée du poste de chef de service occupé à ce jour par le candidat. Il n'y a eu aucune candidature de titulaire.

Conformément à l'arrêté de la CCP Travail, les représentants du personnel sont invités à voter :

POUR : UNSA ITEFA - CFDT -

La mobilité concernant le représentant de la CGT, cette organisation n'a pas pris part au vote.

5 Bilan statistique 2017 sur les agents contractuels des ministères sociaux

Retrouvez le document en ligne sur le site UNSA ITEFA

<http://itefa.unsa.org/?2018-Le-point-sur-le-dispositif-SAUVADET>

Les données communiquées sont globalisées pour les Ministères Sociaux, avec quelques chiffres concernant les DIRECCTE.



L'UNSA ITEFA rappelle fermement qu'elle a besoin du détail pour le Ministère du Travail. Dans la future CCP fusionnée, il est hors de question de se contenter des données globales !

Rappel : le bureau SD2B gère 1624 agents au 31/12/2017, soit 49% des 3316 des agents contractuels des ministères sociaux (51% dans les ARS, CREPS, établissements publics).

Il y a donc plus de CDD que de CDI en Administration Centrale, et l'inverse en Services Déconcentrés.

En 2017 il n'y a eu que 17 « CDisations » en AC et 3 en SD.

Le ministère du Travail emploie 41% des contractuels des ministères sociaux, mais 51% des contractuels en services déconcentrés.

En DIRECCTE, 330 agents exercent sur des emplois permanents, 72 sur des emplois temporaires et 60 sont apprentis.

En 2017 les Services Déconcentrés (DIRECCTE ET DRJSCS) ont davantage recruté que l'Administration centrale (875 contractuels contre 478) de même pour les renouvellements (351 contre 184). La majorité des contrats en SD sont des emplois temporaires (600).

Les recrutements ont principalement concerné des profils spécifiques : Webmestres, Communication, juristes, ainsi que les services budgétaires et le FSE.

Entretiens Professionnels :

Le chef de la Mission « parcours professionnels » a communiqué le taux de réalisation pour les services d'administration centrale des ministères sociaux. Mais, un constat doit être noté qu'il n'y a pas de données par Ministère ni pour les services déconcentrés.

Or, sont concernés par l'entretien professionnel les contractuels en CDI ou en CDD de plus d'un an.

En 2017, le taux de réalisation toutes catégories est de 81,45%, plus de 80% pour les A et les B, mais 54.5% pour les agents d'équivalent catégorie C.

Changements de niveau :

73% des 3316 agents contractuels des ministères sociaux sont de niveaux 2 et 3.

18 demandes ont été traitées en 2017 :

- 16 en AC : 4 refus, 12 acceptées dont 67% passage de niveau 3 à niveau 2, 25% de niveau 1 en 1bis, 8% de niveau 2 à niveau 1.
- 2 demandes en services déconcentrés : refusées



Les changements de niveau en AC ne concernent que le secteur santé !

- *Les changements de niveau sont extrêmement rares : aucun au ministère du travail en 2017. C'est encore plus difficile dans les services déconcentrés.*
- *Il doit y avoir changement de poste, et il faut faire la démonstration de la différence de niveau par rapport au poste précédemment occupé.*

La description des missions et des compétences requises doit être précise et utiliser le vocabulaire approprié. La fiche de poste doit valider le niveau requis : par exemple catégorie A est trop vague.

Le niveau 2 correspond ainsi à un grade d'Attaché Principal ou de Directeur Adjoint du Travail.

- Pour le secteur TRAVAIL : 76 agents sont au plafond de leur niveau sur un effectif total de 410 ;
- C'est au niveau 2 que ce nombre est le plus élevé : 36 sur 137 en SD et 17 sur 57 en AC

6 Bilan « SAUVADET 2 »

Les résultats sont :

1. 68 lauréats du concours réservé d'Attaché d'administration pour 160 postes offerts
2. 34 lauréats de l'examen professionnel de secrétaire administratif pour 88 postes offerts
3. 50 postes offerts au concours d'adjoint administratif principal de 2^o classe



Le peu de succès des concours Sauvadet 2 s'explique par plusieurs facteurs :

Les conditions financières de reclassement ne sont pas attractives, en particulier pour les agents ayant une ancienneté conséquente.

L'obligation de passer un concours du 1^{er} grade du corps est vécue comme un déclassé par les agents expérimentés, en plus de la perte significative de rémunération

Pour les agents ayant bien « entamé » la 2^o partie de leur carrière, la titularisation peut avoir un effet négatif sur leur retraite, par l'effet carrière incomplète dans les 2 régimes.

7 Contrat PrAB :

Il s'agit d'un dispositif expérimental d'accompagnement des agents publics recrutés en CDD, qui suivront en alternance une préparation aux concours de catégorie A ou B.

Il s'adresse aux jeunes âgés de 28 ans au plus sans emploi, ainsi qu'aux personnes âgées de 45 ans et plus en situation de chômage de longue durée et bénéficiaires de minima sociaux. Le décret N°2017-1471 est paru au JORF du 12 octobre 2017, la circulaire d'application en mai 2018.

La mise en œuvre dans les ministères sociaux n'est pas encore définie.

8 Élections professionnelles :

La CCP fusionnée des contractuels des ministères sociaux comptera 12 représentants titulaires des personnels, 2 pour les niveaux 1 et 1bis, 10 pour les niveaux 2,3 et 4.

La prochaine CCP aura lieu le 7 novembre 2018

Vos élus UNSA ITEFA :

- **Caroline L'HOMME**

DIRECCTE OCCITANIE (MONTPELLIER)

caroline.lhomme-tuffou@direccte.gouv.fr ☎ 07 61 46 50 85

- **Michel SUISSA**

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - SGMAS

michel.suissa@sg.social.gouv.fr ☎ 01 44 38 38 26

